Image not found or type unknown

convocation confrontation au commissariat

Par **leila1303**, le **08/01/2012** à **09:29**

bonjour,
Je suis convoquée le 12/01 pour une confrontation avec la mère de mon ex concubin, seulement voila je suis toute seule pour m'y rendre et mon ex concubin me menace de mort. il a déjà mis ces menace a exécution en portant un coup de couteau a mon père. cette femme sa mère, m'a agresser plusieurs fois elle m'a cassé les côtes. Puis-je ne pas me rendre à la confrontation si je préviens le commissariat des menaces et exécutions faites à mon encontre? ou sinon est-ce que une patrouille de police peut venir et me ramener chez moi? merci pour vos réponse.

Par **youris**, le **08/01/2012** à **16:11**

bjr,
il est impératif que vous vous rendiez à cette convocation, faites vous accompagner, je ne pense pas qu'il vous agresse dans le commissariat.
prenez contact avec le commissariat pour expliquer vos craintes.
cdt

Par **leila1303**, le **08/01/2012** à **16:39**

dedans d'accord mais dehors??????????????????????????????????????,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés